



DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 23 FEVRIER 2024 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 18 FEVRIER 2024 y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 1^{er} MARS 2024 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 25 FEVRIER 2024 y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 8 MARS 2024 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 3 MARS 2024 y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 15 MARS 2024 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 10 MARS 2024 y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 22 MARS 2024 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 17 MARS 2024 y compris les matchs arrêtés

→ Le VENDREDI 29 MARS 2024 (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 24 MARS 2024 y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.